



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET



19, avenue de Messine
75008 PARIS

Haffner Energy SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Akelys
Société d'exercice libéral par action simplifiée
Siège social : 19 avenue de Messine – 75008 PARIS
Capital de 1 040 000 euros - RCS Paris 652 008 939

Haffner Energy SA

Société anonyme

RCS : Chalons-en-Champagne 813 176 823

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société Haffner Energy SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haffner Energy SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 juillet 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 28 juillet 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes annuels ont été modifiés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2026 afin de compléter la description des contrats SARA et VICAT telle que rédigée respectivement dans les notes 7.1 « Provisions pour litiges » et 7.2 « Provisions pour perte à terminaison » de l'annexe aux comptes annuels. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 28 juillet 2026.

Nous certifions que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 1.6. Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 1.4. Principes, règles et méthodes comptables » et « 1.5. Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui exposent :

- Les incidences des changements de méthodes comptables induits par la première application du règlement ANC 2022-06 ;
- La comptabilisation d'une provision pour indemnités de départs en retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

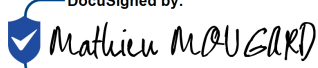
continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 30 juillet 2026

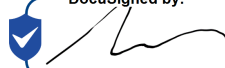
DocuSigned by:

A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard

Associé

Akelys

Paris, le 30 juillet 2026

DocuSigned by:

BF4503671D3B471...

François Lamy

Associé

SA HAFFNER ENERGY

Comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2026

TABLE DES MATIERES

1.	SYNTHESE DES ETATS FINANCIERS.....	4
1.1.	BILAN ACTIF.....	4
1.2.	BILAN PASSIF	5
1.3.	COMPTE DE RESULTAT	6
1.4.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
1.5.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	8
1.6.	CONTINUITE D'EXPLOITATION	9
2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	10
2.1.	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	10
2.2.	TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	11
2.3.	TABLEAU DES DEPRECIATIONS	12
2.4.	AUGMENTATION DES IMMOBILISATIONS.....	13
2.5.	DIMINUTION DES IMMOBILISATIONS	14
2.6.	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	15
2.7.	DIMINUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16
3.	FILIALES & PARTICIPATIONS.....	17
4.	STOCKS	17
5.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS.....	18
6.	PASSIF.....	19
6.1.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	19
6.2.	CAPITAL.....	19
6.3.	ACTIONS AUTO DETENUES.....	20
7.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20
7.1.	PROVISIONS POUR LITIGES	21
7.2.	PROVISIONS POUR PERTE A TERMINAISON	21
7.3.	LES ENGAGEMENTS DE PENSIONS OU D'INDEMNITES ASSIMILEES.....	22

8.	<i>LES DETTES FINANCIERES ET LES DETTES D'EXPLOITATION</i>	<i>23</i>
9.	<i>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>24</i>
9.1.	<i>CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>24</i>
9.2.	<i>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</i>	<i>25</i>
9.3.	<i>EFFECTIF MOYEN</i>	<i>26</i>
9.4.	<i>REMUNERATION DES DIRIGEANTS</i>	<i>26</i>
9.5.	<i>ENGAGEMENTS ET OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN</i>	<i>27</i>
10.	<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE</i>	<i>28</i>

1. Synthèse des Etats Financiers

1.1. Bilan actif

ACTIF	31/03/2026			31/03/2025
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	83 975	(83 975)	-	-
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	5 422 545	(3 955 965)	1 466 580	2 661 271
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 035 393	(522 918)	512 476	611 391
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	447 992	(106 598)	341 394	416 640
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	7 024 311		7 024 311	7 226 013
Immobilisations corporelles :				
Terrains	219 050		219 050	219 050
Constructions	207 600	(38 637)	168 963	182 803
Installations techniques, matériel et outillage industriels	332 643	(195 809)	136 834	1 123 941
Autres immobilisations corporelles	1 272 117	(519 088)	753 030	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières* :				
Participations	384 906	(369 906)	15 000	38 000
Créances rattachées à des participations	37 106		37 106	169 858
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	16 383 664	(5 708 919,37)	10 674 745	12 648 967
* Dont à moins d'un an				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	3 163 523		3 163 523	4 279 458
Produits finis				
Marchandises	10 828 778	(742 130)	10 086 648	9 151 418
Avances et acomptes versés sur commandes	1 905 836		1 905 836	2 699 750
Créances** :				
Créances Clients et Comptes rattachés	2 815 998	(503 175)	2 312 822	1 988 726
Autres créances	2 680 513	(875 958)	1 804 555	1 855 514
Charges constatées d'avance	144 089		144 089	1 882 598
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	1 219 378	(738 141)	481 237	722 842
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	680 861		680 861	548 087
Total de l'actif circulant (IV)	23 438 976	(2 859 405)	20 579 572	23 128 392
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	39 906 615	(8 652 299)	31 254 317	35 777 359
** Dont à moins d'un an				

1.2. Bilan passif

PASSIF	31/03/2026	31/03/2025
Capital [dont versé...]	1 354 832	4 469 346
Primes d'émission, de fusion, d'apport	64 862 450	58 682 249
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	23 321	23 321
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(39 159 500)	(32 568 613)
Résultat de l'exercice [Bénéfice ou perte]	(12 730 587)	(12 771 680)
Subventions d'investissement	1 258 056	1 662 650
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	15 608 572	19 497 274
Provisions pour risques	2 446 619	1 122 325
Provisions pour charges	572 478	214 587
Total des provisions (II)	3 019 097	1 336 912
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 096 635	1 721 350
Emprunts et dettes financières diverses**	1 151 026	1 260 405
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 143 869	2 855 526
Dettes fiscales et sociales	2 280 886	2 254 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 360 085	3 257 294
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146
Total des dettes* (III)	12 626 647	14 943 173
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	31 254 317	35 777 359
* Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
** Dont emprunts participatifs		

1.3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2026	31/03/2025
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		811
Production vendue	1 198 161	73 167
Montant net du chiffre d'affaires	1 198 161	73 978
Production stockée	(1 115 935)	2 185 822
Production immobilisée	-	635 955
Subventions	217 130	650 012
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	443 906	238 686
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	158	
Autres produits	16 978	8 980
Total des produits d'exploitation (I)	760 399	3 793 433
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	(1 120 100)	(3 867 803)
Variation de stocks	1 177 360	1 400 914
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(214 840)	(367 233)
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	(2 897 733)	(4 671 091)
Impôts, taxes et versements assimilés	(70 316)	(80 047)
Salaires	(2 456 258)	(3 999 861)
Cotisations sociales	(1 297 424)	(1 703 438)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	(825 264)	(822 532)
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	(818 423)	-
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	(242 130)	(100 232)
Dotations aux provisions	(2 197 296)	(1 506 419)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(5 930)	
Autres charges	(1 900 506)	(468 234)
Total des charges d'exploitation (II)	(12 868 859)	(16 185 976)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(12 108 461)	(12 392 544)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 169	67 162
Reprises sur dépréciations et provisions		136 765
Différences positives de change	205	141
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	9 374	204 068
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(235 319)	(496 389)
Intérêts et charges assimilées	(643 285)	(36 115)
Différences négatives de change	(380)	(3 719)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de		
Total des charges financières (VI)	(878 983)	(536 224)
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(869 609)	(332 155)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(12 978 070)	(12 724 699)
Produits exceptionnels (VII)	-	197 842
Charges exceptionnelles (VIII)	-	(1 268 973)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-	(1 071 131)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	247 483	1 024 150
Total des produits (I + III + V + VII)	769 773	4 195 343
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(13 500 360)	(16 967 022)
BENEFICE OU PERTE	(12 730 587)	(12 771 680)

1.4. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2022-06 de l'ANC.

La comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Les coûts d'obtention et de réalisation de contrats ne sont pas significatifs.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les changements de méthodes comptables sont appliqués de manière rétrospective, avec ajustement des capitaux propres d'ouverture, sauf lorsque des dispositions transitoires spécifiques en disposent autrement. Les changements d'estimation sont comptabilisés de manière prospective.

À compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2025, la société applique le nouveau Plan Comptable Général (PCG) 2025, issu du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce nouveau cadre comptable remplace le PCG 2014 et introduit plusieurs modifications, notamment :

- Une nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe)
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges

1.5. Changements de méthodes comptables

1.5.1. Première application du règlement ANC 2022-06

Reclassement du résultat exceptionnel				
N° compte comptable	Retraitement du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation	31/03/2025 Antérieurement comptabilisé en exceptionnel	31/03/2026 Désormais comptabilisé en exploitation	Commentaires
67830000	Malis provenant du rachat d'actions émises par elle-même	259 727	63 479	
68161000	Dotations provisions dépréc. immos incorporelles Jaquier	228 674	-	Déprécié à 100% au 31/03/2025 ce qui explique pourquoi il n'y a pas de dotation au 31/03/2026 et qui aurait été comptabilisée en exploitation
67120000	Pénalités et amendes	997 941	1 763 713	Principalement indemnité protocole d'accord R-Hynoca et pénalités et amendes diverses
77520000	Produit de cession des immo. Corp.	2 650	158	Cession d'immobilisations corporelles
77700000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 433	-	Reclassement en subvention d'exploitation

Reclassement des transferts de charges				
N° compte comptable	Retraitement au sein du résultat d'exploitation	31/03/2025	31/03/2026	Commentaires
79118000	Transfert de charge d'exploitation	2 807	-	En déduction du compte de charge correspondant (principalement des remboursements d'assurance)
79124000	Transfert de charge de personnel	87 255	63 832	En déduction du compte de charge correspondant (principalement part salariale chèque déjeuner, avantages en nature)

Reclassement des immobilisations incorporelles				
Reclassement Bilan net	31/03/2025	31/03/2026	Commentaires	
Frais de développement	4 648 856	1 466 580	Frais de développement - Reclassement dépréciation frais de R&D provenant de "prov. dépréc. autres immobilisations incorporelles"	
Autres immobilisations incorporelles	5 655 068	341 394	Autres immobilisations incorporelles	
		7 024 311	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes - Reclassement provenant de "Autres immobilisations incorporelles - Nouvelle rubrique suite à la nouvelle norme ANC 2022-06"	

1.5.2. Comptabilisation d'une provision pour indemnités de départs à la retraite

A compter du 1er avril 2025, la société a décidé de comptabiliser une provision pour indemnité de départ à la retraite, ce qui conduit à une meilleure information financière (cf note 7.3)

1.6. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Sur la base de ses projections de trésorerie, elle considère être en mesure de disposer de ressources suffisantes pour assurer le financement de ses activités sur un horizon d'au moins douze mois, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Cet horizon de trésorerie repose sur les hypothèses structurantes suivantes, auxquelles il demeure subordonné :

- le succès, au cours du premier semestre de l'exercice, des tests de qualification du nouvel équipement sur le site de Marolles, et la concrétisation des contrats commerciaux qui en découleraient, notamment dans le cadre du programme CORE100 ;
- la réalisation d'opérations de financement en cours de structuration, notamment sous la forme d'une augmentation de capital (cf note 10) ;
- l'étalement du paiement de certaines dettes ciblées et dans le respect du cadre légal ;
- la mise en place, le cas échéant, de solutions de financement complémentaires à court terme destinées à couvrir les variations du besoin en fonds de roulement.

La Société considère que ces hypothèses sont raisonnables au regard des éléments dont elle dispose à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, la réalisation de certaines d'entre elles comportant par nature un degré d'incertitude, les comptes annuels ont été arrêtés en continuité d'exploitation sur la base de ces hypothèses. L'absence de concrétisation de tout ou partie de ces éléments serait susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

2. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

2.1. Tableau des immobilisations

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
G04,1				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	83 975			83 975
Frais de développement	5 422 545			5 422 545
Brevets	882 851			882 851
Logiciels & site internet	159 977		(7 435)	152 542
En-cours d'immobilisation	7 226 013		(201 702)	7 024 311
Autres immobilisations incorporelles	447 992			447 992
S/T	14 223 353	-	(209 137)	14 014 216
Immobilisations corporelles				
Terrains	219 050			219 050
Constructions	207 600			207 600
Instal. tech. matériels et outils industriels	409 551	7 206	(84 114)	332 643
Installations générales	1 106 901	23 292	(6 585)	1 123 608
Matériel de transport	6 000			6 000
Matériel de bureau et informatiques	175 132	2 350	(34 972)	142 509
S/T	2 124 233	32 848	(125 671)	2 031 410
Immobilisations financières				
Titres de participations	407 906		(23 000)	384 906
Dépôt et cautionnement	169 858	2 832	(135 584)	37 106
S/T	577 764	2 832	(158 584)	422 012
Total	16 925 351	35 680	(493 392)	16 467 639

Toutes les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Le tableau des immobilisations montre une diminution globale de 457 712 €, principalement portée par les immobilisations incorporelles (- 209 137 €) et financières (- 155 752 €). Les investissements dans les installations techniques et générales (+30 498 €) concernent principalement la continuité de l'agencement du site de Marolles.

A compter du 1^{er} avril 2025, la société a pris la décision de ne plus procéder à l'activation des frais de Recherche & Développement. Les projets en immobilisations en cours sont toujours en phase de développement.

2.2. Tableau des amortissements

Tableau des amortissements - Cadre général						
Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	3 ans	Linéaire	83 975			83 975
Frais de développement	7 ans	Linéaire	773 689	448 301		1 221 990
Brevets	20 ans	Linéaire	297 739	85 922		383 661
Logiciels & site internet	1 an	Linéaire	133 699	12 993	(7 435)	139 257
En-cours d'immobilisation						-
Autres immobilisations incorporelles						-
S/T			1 289 101	547 216	(7 435)	1 828 882
Immobilisations corporelles						
Terrains						-
Constructions	15 ans	Linéaire	24 797	13 840	-	38 637
Instal. tech. matériels et outils industriels	3 à 5 ans	Linéaire	206 786	71 730	(82 708)	195 809
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire	237 073	113 467	(5 383)	345 156
Matériel de transport	3 ans	Linéaire	6 000			6 000
Matériel de bureau et informatiques	3 à 5 ans	Linéaire	123 784	23 970	(31 650)	116 103
S/T			598 439	223 007	(119 741)	701 704
Immobilisations financières						
Titres de participations						-
Dépôt et cautionnement						-
S/T			-	-	-	-
Total			1 887 540	770 223	(127 176)	2 530 587

La réduction des amortissements s'explique principalement par la mise au rebut du matériel industriel (- 82 708 €) et du matériel informatique (- 31 650 €).

La Société a décidé avec effet au 1er octobre 2023 de modifier sa méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

2.3. Tableau des dépréciations

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements (b)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 967 380	766 595		2 733 975
Brevets				
Logiciels & site internet				
En-cours d'immobilisation				
Autres immobilisations incorporelles	51 557	55 041		106 598
S/T	2 018 937	821 636	-	2 840 573
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. tech. matériels et outils industriels				
Installations générales				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatiques		51 828		51 828
S/T	-	51 828	-	51 828
Immobilisations financières				
Titres de participations	369 906			369 906
Dépôt et cautionnement				
S/T	369 906	-	-	369 906
Total	2 388 843	873 464	-	3 262 307

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 31 mars 2026, les frais de développement ont été déprécié à hauteur de 38% de la valeur nette comptable pour un montant de 766 595 €. Cela concerne les frais de développement liés à nos procédés qui ne généreront pas de chiffre d'affaires selon la définition de l'activation des frais de développement.

Autres immobilisations incorporelles

A la suite de la fusion avec Soten en 2016, il a été comptabilisé un fonds de commerce pour une valeur de 447 992 € dans les comptes de Haffner Energy.

Ce fonds commercial, lié aux projets de R&D Hynoca® (gazéification), suit le même traitement comptable concernant sa dépréciation. Au 31 mars 2026 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 55 041 € soit un cumul de 106 598 €.

2.4. Augmentation des immobilisations

Augmentation des immobilisations					
Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Brevets					
Logiciels & site internet					
En-cours d'immobilisation					
Autres immobilisations incorporelles					
S/T	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. tech. matériels et outils industriels			7 206		
Installations générales			23 292		
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques			2 350		
S/T	-	-	32 848	-	-
Immobilisations financières					
Titres de participations					
Dépôt et cautionnement			2 832		
S/T	-	-	2 832	-	-
Total	-	-	35 680	-	-

2.5. Diminution des immobilisations

Diminutions des immobilisations					
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Brevets					
Logiciels & site internet					(7 435)
En-cours d'immobilisation					(201 702)
Autres immobilisations incorporelles					
S/T	-	-	-	-	(209 137)
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. tech. matériels et outils industriels					(84 114)
Installations générales					(6 585)
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques			(2 036)		(32 936)
S/T	-	-	(2 036)	-	(123 636)
Immobilisations financières					
Titres de participations	(23 000)				
Dépôt et cautionnement	(135 584)				
S/T	(158 584)	-	-	-	-
Total	(158 584)	-	(2 036)	-	(332 773)

La mise hors service des en-cours d'immobilisation pour un montant de 201 702 € concerne l'ajustement d'une licence informatique pour 62 060 € et de la mise au rebut d'immobilisation en-cours liés à notre activité R&D pour un montant de 139 642 €.

2.6. Dotation aux amortissements

Augmentation des dotations aux amortissements				
Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement		448 301		
Brevets		85 922		
Logiciels & site internet		12 993		
En-cours d'immobilisation				
Autres immobilisations incorporelles				
S/T	-	547 216	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		13 840		
Instal. tech. matériels et outils industriels		71 730		
Installations générales		113 467		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatiques		23 970		
S/T	-	223 007	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participations				
Dépôt et cautionnement				
S/T	-	-	-	-
Total	-	770 223	-	-

Les amortissements sont conformes à la méthode d'amortissement retenue.

2.7. Diminution des dotations aux amortissements

Diminution des dotations aux amortissements			
Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Brevets			-
Logiciels & site internet			7 435
En-cours d'immobilisation			
Autres immobilisations incorporelles			
S/T	-	-	7 435
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Instal. tech. matériels et outils industriels			82 708
Installations générales			5 383
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatiques		2 128	29 522
S/T	-	2 128	117 613
Immobilisations financières			
Titres de participations			
Dépôt et cautionnement			
S/T	-	-	-
Total	-	2 128	125 048

3. Filiales & participations

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
			Brute	Nette						
Filiales & participations										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)	(1 184 378)	100%	369 906	-	-	-	177 013	(301 077)	-	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
A. Total des filiales			369 906	-	-	-			-	
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
B. Total des participations			-	-	-	-			-	
C. Total des filiales et des participations (A + B)			369 906	-	-	-			-	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

4. Stocks

Stocks et en-cours		
Postes (a)	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production	3 163 523	4 279 458
Produits finis		
Marchandises	10 828 778	9 651 418
Total	13 992 301	13 930 876

Au 31 mars 2026, les stocks et en-cours de production s'élèvent à 13 992 301 €, comparable à l'exercice précédent.

Les stocks de marchandises correspondent à des achats d'anticipation (fours, compresseurs, PSA...), et seront utilisés dans nos projets à venir.

L'encours de production correspond à la valorisation de notre installation à Marolles. La variation des en-cours de production (-1 115 935 €) s'explique par la mise au rebut des équipements vétustes.

Dépréciations des stocks et en-cours		
Postes (a)	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises	742 130	500 000
Total	742 130	500 000

Les analyses de la société conduisent à comptabiliser un ajustement de 242 130 € de la provision pour dépréciation, ce qui porte la porte à 742 130 €.

5. Créances clients et autres actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	37 106		37 106
Créances de l'actif circulant	4 117 377	4 117 377	
Charges constatées d'avance	144 089	144 089	
Total	4 298 573	4 261 466	37 106

Au 31 mars 2026, les créances clients comprennent principalement :

- Des créances sur les contrats Carbonloop pour un montant de 1 839 803 €
- Des créances supérieures à un an pour 426 792 € TTC dépréciées à 100%

Les actifs sur contrats clients comprennent une facture à établir de 177 000 € TTC sur le client Synnov (provisionnée à 100%).

Au 31 mars 2026, la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats n'a pas évolué au cours de l'exercice. Elle s'élève à 503 175 € HT (principalement sur le client Synnov).

Les créances fiscales comprennent :

- Créance de TVA	47 967 €	
- CIR 2024	819 818 €	(encaissé le 01/04/2026)
- CIR 2025	401 815 €	
- TVA déductible	294 729 €	

6. PASSIF

6.1. Tableau de variation des capitaux propres

En k€	Capital	Primes d'émission	Réserves légal	Report à nouveau	Subventions d'investissement	Résultat	Total
Situation au 31 mars 2025	4 469 346	58 682 249	23 321	(32 568 613)	1 662 650	(12 771 680)	19 497 274
Incidence des changements de méthode comptable - PIDR				(74 219)			(74 219)
Affectation du résultat				(12 771 680)		12 771 680	-
Résultat net de l'exercice						(12 730 587)	(12 730 587)
Augmentations de capital	3 140 498	6 180 201					9 320 699
Réduction de capital	(6 255 012)			6 255 012			(0)
Autres variations					(404 594)		(404 594)
Situation au 31 mars 2026	1 354 832	64 862 450	23 321	(39 159 500)	1 258 056	(12 730 587)	15 608 573

6.2. Capital

Nombre d'actions	31/03/2026	31/03/2025
En circulation à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	
Diminution de capital	-	
Augmentation de capital	90 789 731	
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	135 483 188	44 693 457

90 789 731 actions ont été créées au titre des augmentations de capital au cours de l'exercice qui trouvent leur origine ci-dessous :

- 17 488 744 actions créées suite à l'augmentation de capital en avril 2025
- 73 300 987 actions créées suite aux conversions des obligations convertibles

Pour rappel, le montant nominal du financement OCEANE est de 4 800 000 € soit un total de 960 OCEANE pour une valeur unitaire de 5 000 €. Au 31 mars 2026, 502 OCEANE ont été émises, il reste donc 458 OCEANE à émettre.

Pour information, toutes les OCEANE restantes ont été émises entre avril et mai 2026.

6.3. Actions auto détenues

Nombre d'actions	31/03/2026	31/03/2025
Nombre de titres achetés	1 795 039	412 662
Valeur des titres achetés	215 476	338 894
Prix unitaire moyen	0,12	0,82
Nombre de titres vendus	1 509 925	410 751
Valeur des titres vendus à l'origine	221 762	421 298
Prix de vente des titres vendus	180 808	347 897
Plus ou moins value	(40 954)	(73 401)
Nombre de titres annulés	-	-
Nombre de titres	410 605	125 491
Valeur d'origine des titres	105 106	111 393

Haffner Energy a confié à Portzamparc la gestion de son contrat de liquidité.

Au 31 mars 2026, la Société possédait 410 605 actions valorisées pour un montant total de 105 106 €.

7. Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provision pour litiges divers	765 000			126 800	638 200
Provisions pour perte à terminaison		1 500 000			1 500 000
Autres provisions pour risques	357 325			48 906	308 419
Provisions pour charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires		116 451			116 451
Autres provisions pour charges	214 587	241 440			456 027
Total	1 336 912	1 857 891		175 706	3 019 097

7.1. Provisions pour litiges

La provision pour litiges divers concerne essentiellement des litiges sociaux réévalués au mieux de notre estimation du risque.

Contrat SARA :

Dans le cadre d'un Term Sheet conclu entre SARA et Haffner Energy en vue du développement du projet BHYOCHARM, SARA a versé à Haffner Energy, le 1er juin 2023, un acompte de 1 M€, destiné à être imputé sur la commande des équipements HYNOCA®/SYNOCA® lors de la conclusion du contrat définitif.

À la suite de la décision de SARA de ne pas poursuivre le projet, un différend est né entre les parties quant aux conséquences de cette rupture. Haffner Energy a saisi le Tribunal des Affaires Economiques de Paris afin de faire reconnaître son droit à conserver l'acompte versé, malgré l'abandon du projet par SARA, et d'obtenir la réparation des préjudices subis. SARA sollicitait, pour sa part, la restitution de l'acompte.

Par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal a débouté SARA de l'ensemble de ses demandes, notamment de sa demande de restitution de l'acompte, et l'a condamnée aux dépens ainsi qu'au paiement d'une indemnité au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Le Tribunal a, en revanche, rejeté les demandes indemnitaires complémentaires présentées par Haffner Energy.

Le jugement étant encore susceptible d'appel à la date d'arrêté des comptes, l'acompte de 1 M€ est maintenu au bilan au 31 mars 2026 et n'est, en conséquence, pas comptabilisé en produit. En revanche, aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

7.2. Provisions pour perte à terminaison

Contrat VICAT :

Pour rappel, dans le cadre de son introduction en Bourse, Haffner Energy a conclu, le 24 janvier 2022, un Term Sheet avec le groupe VICAT, dont l'entrée au capital de la Société s'inscrivait dans une logique de partenariat industriel de long terme. Cet accord, décrit dans la note d'opération, avait pour objectif le déploiement des technologies de Haffner Energy dans le secteur de la cimenterie, l'une des industries les plus émettrices de CO₂.

Ce premier Term Sheet a été remplacé par un nouvel accord signé le 14 mars 2025, précisant les modalités de collaboration entre les parties tout en maintenant les engagements mutuels pris en 2022. Dans ce cadre, un contrat définitif a été conclu le 12 février 2026 avec Vigier Holding, société détenue à 100 % par le groupe VICAT. Celui-ci

porte sur la fourniture d'un module SYNOCA® ainsi que sur les prestations d'ingénierie, d'assemblage et d'installation associées. Le groupe VICAT prend à sa charge les coûts d'intégration sur site ainsi que les coûts d'exploitation de l'installation, cette dernière ayant vocation à servir de démonstrateur industriel.

Cette première installation constitue un démonstrateur industriel destiné à valider, dans des conditions réelles d'exploitation, l'intégration de la technologie de Haffner Energy au sein d'une cimenterie. L'objectif est de disposer d'une référence industrielle destinée à être adaptée puis déployée sur d'autres sites du groupe VICAT, ainsi que, plus largement, auprès de l'industrie cimentière.

Une perte à terminaison de 1,5 M€ a été comptabilisée sur ce contrat au 31 mars 2026. Celle-ci résulte d'une approche prudente de l'estimation des coûts du projet (équipements, main-d'œuvre, transport et autres charges). Elle reflète le caractère stratégique de cette première référence industrielle, dont les retombées économiques attendues dépassent le seul équilibre financier de cette opération.

7.3. Les engagements de pensions ou d'indemnités assimilées

Conformément à l'autorisation issue de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/03/2026	31/03/2025
Taux d'actualisation	4,15%	3,55%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	1,00%
Turnover	1,57%	Fort
Age de départ en retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024

La provision d'indemnité de départ à la retraite est désormais calculée selon la norme française.

La provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 116 451 €, soit une dotation nette de l'exercice de 42 232 €.

Cette variation prend en compte le changement de méthode et les ajustements nécessaires pour parvenir au montant déclaré au 31 mars 2026, soit 116 451 €

8. Les dettes financières et les dettes d'exploitation

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	2 247 661	316 042	1 881 619	50 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 143 869	2 143 869		
Autres dettes				
Fiscales & sociales	2 280 886	2 280 886		
Autres dettes	2 360 085	2 360 085		
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146		
Total	11 626 647	9 695 029	1 881 619	50 000

Nos emprunts et dettes assimilées se décomposent ainsi :

- 3 emprunts bancaires 1 041 066 €
- 2 PGE (Prêt garanti pas l'état) 55 568 €
- 4 avances remboursables 1.144 625 €

Au 31 mars 2026, les avances et acomptes clients correspondent à un acompte de 1 m€ versé par la Société SARA dans le cadre de l'accord stratégique de long terme signé le 31 mars 2023.

Les dettes fiscales et sociales concernent essentiellement les dettes liées à notre masse salariale (charges patronales et salariales, provision congés payés...).

Les autres dettes comprennent essentiellement :

- Dette R-Hynoca (protocole signé en décembre 2023) 1 850 000 €
- Jetons de présence dus aux administrateurs 462 895 €

Les passifs sur contrat de 2 594 k€ correspondent aux produits constatés d'avance comptabilisés dans le cadre des contrats avec le client Carbonloop.

9. Informations relatives au compte de résultat

9.1. Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES

En k€	31/03/2026	31/03/2025
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	(1 122 854)	(52 617)
Ventes de marchandises	-	(811)
Produits des activités annexes	(75 306)	(20 550)
Chiffre d'affaires	(1 198 161)	(73 978)

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 198 161 €.

Celui-ci s'explique par la facturation d'une licence technologique pour un montant de 1m€. Le solde correspond principalement à la Facturation d'études et de tests de biomasse.

La répartition géographique de notre chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- Canada 1 000 000 €
- UE 60 000 €
- Hors UE 43 752 €
- France 19 102 €

9.2. Autres achats et charges externes

Ces charges se décomposent ainsi :

En k€	31/03/2026	31/03/2025	Variance
Achat non stocké (eau, électricité, gaz, carburant,...)	(127 906)	(186 181)	58 275
Etudes et prestation	(18 578)	(149 596)	131 019
Montage et maintenance	(138 099)	(387 725)	249 626
Fourniture et petit équipement	(78 189)	(213 903)	135 714
Vêtement de travail et protection	(11 240)	(11 359)	119
Sous total achats non stockés	(374 012)	(948 764)	574 752
Sous traitance générale	(15 790)	(15 462)	(327)
Crédit bail	-	-	-
<i>Location immobilière</i>	(329 588)	(457 624)	128 036
<i>Locations mobilières</i>	(355 768)	(493 247)	137 479
Location	(685 356)	(950 871)	265 515
Entretien et réparation	(25 003)	(33 125)	8 122
Maintenance	(276 643)	(204 772)	(71 871)
Assurances	(128 374)	(138 377)	10 003
Personnel extérieur	(170 462)	(513 668)	343 205
Honoraires	(913 931)	(1 163 130)	249 200
Publicité et communication	(82 200)	(151 974)	69 774
Voyages et déplacements	(92 249)	(266 379)	174 130
Frais bancaires	(69 914)	(75 340)	5 426
Autres charges externes	(63 802)	(209 230)	145 428
Sous total charges externes	(2 523 722)	(3 722 328)	1 198 606
Total autres achats & charges externes	(2 897 733)	(4 671 091)	1 773 358

Les autres achats & charges externes s'élèvent à 2 897 733 €, soit une réduction significative de (1 773 358) € par rapport à l'année dernière.

Nous avons poursuivi l'analyse de nos coûts et réduit l'ensemble des dépenses jugées non prioritaires.

Les achats non stockés couvrent essentiellement nos dépenses de fonctionnement de notre site de Marolles. La baisse significative constatée (574 752) €, s'explique par un meilleur contrôle de nos coûts et du fait que les dépenses principales aient été engagées au cours de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2026, les charges externes s'élèvent à 2 523 722 €, soit une réduction de 1 198 606 €. Les principales variations sont :

- Les locations (bureaux de Paris, St Herblain et leasings) 265 515 €
- Le personnel extérieur (recours à des consultants) 343 205 €
- Honoraires (avocats et commissaires aux comptes) 249 200 €
- Voyages et déplacements (limitation des déplacements) 174 130 €

9.3. Effectif moyen

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	3
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10
Cadres et ingénieurs	20
Total	33

9.4. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants		
Organes de direction	2025/2026	2024/2025
Rémunérations perçues	369 510	423 517
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		
Engagements de retraite supplémentaire		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	85 895	400 000

9.5. Engagements et opérations non inscrites au bilan

Engagements hors bilan		
En k€	31/03/2026	31/03/2025
Garanties données :	2 129 211	2 627 081
BNP Paribas Vitry	1 750 464	1 951 569
Société Générale	-	147 500
Caisse d'Epargne	378 747	528 013
Garanties reçues :		
Garantie reçue de l'Etat (prêt période COVID)	-	81 250

Les garanties données sont :

BNP Paribas

- Caution bancaire simple liée à l'acompte reçu de SARA 1 000 000 €
- Contre garantie PGE 716 800 €
- Assurance PGE 33 664 €

Caisse d'épargne

- Caution liée aux emprunts bancaires 378 747 €

10. Événements significatifs post-clôture

Dans le litige opposant Haffner Energy à SARA, par jugement du 16 juin 2026, le Tribunal des activités économiques de Paris a fait droit à la demande de Haffner Energy tendant au maintien de l'acompte de 1 M€. SARA a été débouté de ses demandes et été condamnée aux dépens ainsi qu'au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Au Canada, création de la SVP avec Mundi Energies : Comme annoncé dans le communiqué de presse du 12/12/2025, Haffner Energy détient 49 % du capital de la coentreprise sans aucun apport en numéraire, la licence constituant l'apport en nature exclusif. Mundi Énergies est l'actionnaire majoritaire.

Haffner Mundi Technologies, Inc. est destinée à commercialiser la technologie, fabriquer sous licence une partie majoritaire des équipements selon les normes canadiennes, et développer puis exploiter les installations, avec la participation directe d'un réseau d'agriculteurs canadiens co-actionnaires.

Le 27/07/2026, un nouveau contrat entre Haffner Energy et Mundi Énergies accompagnée de ses partenaires canadiens a été annoncé (voir le communiqué de presse). Ce contrat renforce le partenariat technologique en un partenariat stratégique, industriel et capitalistique. Il permet à la Société de mettre en œuvre un modèle économique associant la fourniture de ses technologies à une participation significative dans des actifs de production d'énergies renouvelables afin de générer des revenus récurrents. En effet, les Investisseurs se sont contractuellement engagés à réserver à Haffner Energy, à des conditions préférentielles, une participation de 20% dans les sociétés de projet qui développeront les infrastructures énergétiques issues du partenariat. De son côté, Haffner Energy a ouvert son capital aux partenaires Investisseurs, avec un programme d'investissement en fonds propres d'un montant maximal de 10 M€, dans la limite de 23,07 % du capital (BSA inclus). Une première séquence de 2 M€ a été engagée par la Société le 27/07/2026.

Réalisation du dernier tirage prévu dans le cadre du programme de financement OCEANE-BSA conclu avec Hanover Square Investments 1 a marqué l'achèvement de ce dispositif de financement. La fin du programme a été annoncée le 19 mai 2026, avec 4,8 millions € levés et l'émission de 109 103 381 Actions Nouvelles au total (cf. communiqué de presse du 19/05/2026).

Enregistrements des premières souscriptions d'actions résultant de l'exercice des BSA attachés à l'augmentation de capital réalisée en avril 2025.